

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012 A LE DELUGE**

Monsieur le Président remercie Madame OLVIER ainsi que le Conseil Municipal de Le Déluge pour leur accueil dans la seule commune du canton de Noailles adhérente à la Communauté de Communes des Sablons.

## **I – Désignation du secrétaire de séance**

Madame Denise MINIER est désignée secrétaire de séance.

## **II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 28 juin 2012**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 28 juin 2012 est ***adopté à l'unanimité.***

## **III – Ordures ménagères : avenant n°1 Pizzorno**

Monsieur le Président présente le projet d'avenant n°1 au marché de collecte des ordures ménagères conclu avec la société Pizzorno. Cet avenant a pour objet la résiliation conventionnelle et anticipée du marché au 31 décembre 2012 compte tenu des difficultés récurrentes dans l'exécution des prestations et aux difficultés financières rencontrées par la société PIZZORNO dans l'exécution du marché. Cette résiliation ne donnerait lieu à aucune indemnisation.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE s'interroge sur le délai très court pour passer un nouveau marché.

Monsieur VANHOUTTE explique que les besoins sont parfaitement connus et Madame LEGRAND ajoute que les services de la Communauté de Communes des Sablons travaillent depuis plusieurs semaines sur la rédaction du cahier des charges du futur marché. Elle explique que le marché sera décomposé en 2 lots : le premier pour la collecte des ordures ménagères étant précisé que le verre ne sera plus collecté qu'une semaine sur deux et le second pour la collecte des encombrants (collecte sur rendez-vous avec un délai maximal de 15 jours et passage automatique chaque semaine dans le quartier de la Nacre).

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE explique que les employés de la société PIZZORNO affirment que les difficultés rencontrées par leur entreprise sont dues aux demandes de la CCS.

Monsieur le Président explique que les difficultés rencontrées par PIZZORNO sont essentiellement dues à une erreur commise par cette société lors de l'élaboration de leur offre et cela malgré les interrogations des services de la CCS face à l'offre présentée par cette entreprise qui était financièrement très inférieure à celle de ses concurrents. Par ailleurs, cette société avait indiqué qu'elle s'installerait sur le territoire des Sablons mais elle a en réalité s'implanter à Saint Paul en espérant gagner le marché de l'agglomération de Beauvais. Ce choix a impliqué des surcoûts importants dans l'exploitation du service. Monsieur le Président ajoute toutefois que le service a connu des évolutions suite à l'adhésion au SMVO au 1<sup>er</sup>

janvier 2012 (changement de l'exutoire pour le traitement des ordures ménagères). Il ajoute que ce changement n'a pas engendré de difficultés financières supplémentaires pour la société PIZZORNO. Par ailleurs, la CCS avait accepté de modifier les calendriers de collecte, les conditions de collecte des déchets verts (limitation à 1m3) et la mise en place de la collecte des encombrants sur rendez-vous afin d'améliorer le bilan financier de l'exploitation de ce service.

S'agissant des encombrants, Madame LEGRAND précise que la collecte ne peut plus être réalisée avec les ordures ménagères du fait l'impossibilité technique de transférer ces déchets au centre de valorisation énergétique et de l'obligation de séparer les DEEE des autres encombrants. Dès lors, afin d'optimiser le service, le principe de la prise de rendez-vous a été retenu.

Monsieur MOREL signale que certaines poubelles d'ordures ménagères qui n'étaient pas remplies n'ont pas été collectées.

Madame MAHEU s'interroge sur l'opportunité de maintenir le début de la collecte des déchets verts fin mars en estimant qu'il faudrait étendre la période de collecte de ces déchets.

Monsieur CHEVALLIER tient à remercier le Président pour avoir retenu la société PIZZORNO qui réalise une bonne prestation et qui a permis de générer d'importantes économies.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE s'interroge sur la possibilité de faire durer le marché et d'appliquer les pénalités.

Monsieur le Président explique que des pénalités ont bien entendu été appliquées mais qu'il n'était pas souhaitable de prolonger la réalisation de ce marché dans la mesure où PIZZORNO perdait beaucoup d'argent et où le service ne donnait pas entièrement satisfaction.

Monsieur LECLERC explique qu'il serait souhaitable de ne plus limiter à 1m3 la collecte des déchets verts. Madame LEGRAND explique que c'est prévu dans le futur marché.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE souhaite que le verre ne soit plus collecté avant 8 heures.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer cet avenant.***

#### **IV – Transports**

- règlement intérieur :

Monsieur le Président présente le nouveau règlement intérieur du service « Sablons Bus » qui prend en considération la nouvelle organisation du service mise en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Messieurs LEBLANC et CATTELOIN tiennent à attirer l'attention des élus communautaires sur la situation de certains élèves du collège immaculée conception qui arrivent soit une demi-heure en avance soit 10 minutes en retard chaque matin.

Madame LEGRAND explique que le problème majeur vient du fait que le Conseil Général qui assurait le service vers cet établissement scolaire souhaite désormais faire payer les élèves méruviens. S'agissant de Sablons Bus, les horaires ont été calés en priorité sur ceux de la ligne SNCF Paris – Beauvais et sur ceux des établissements scolaires publics du secondaire. Pour cette année, il est impossible de réajuster les horaires du Sablons Bus.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE informe le Conseil que suite à la réorganisation de Sablons Bus, certaines personnes âgées qui vont faire leur course à Méru ne sont plus prises en charge à leur domicile mais aux points d'arrêts définis dans Amblainville. Cette situation est vraiment problématique pour ces personnes. Madame LEGRAND explique qu'à l'image de ce qui est fait à Méru, ces personnes peuvent demander une dérogation qui permettra leur prise en charge à domicile.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du service « Sablons Bus ».***

- demande de subvention :

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) pour financer les améliorations du service « Sablons Bus » notamment la prolongation de la ligne C à la commune d'Amblainville et la création de la ligne E (ligne régulière sur réservation entre Ivry le Temple et la gare de Méru).

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention au SMTCO.***

## **V – FISAC**

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité les subventions suivantes :***

- ***Mme STEFANOVIC (Méru) : 5 247 €uros***
- ***Mme DAHAN (Andeville) : 30 000 €uros***
- ***M. BONNAIRE (Ressons l'Abbaye) : 5 480 €uros***
- ***Mme FEUILLE (Méru) : 3 896 €uros***

## **VI – Opération façades**

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité les subventions suivantes :***

- ***M. MARQUES (Méru) : 2 665,37 €uros***
- ***M. DU FAYET DE LA TOUR (Méru) : 5 000 €uros***
- ***M. D'ALMEIDA (Méru) : 5 000 €uros***
- ***M. LUTZ (Chavençon) : 2 149,21 €uros***
- ***M. GOSSEIN (Méru) : 5 000 €uros***

## **VII – Subventions aux foyers socio-éducatifs**

Monsieur le Président propose d'accorder des subventions de fonctionnement aux foyers socio-éducatifs des collèges et lycées des Sablons sur la base de 7 €uros par élève :

- collège du Thelle : 3 843 €uros (549 élèves)
- collège Pierre Mendès France : 2 499 €uros (357 élèves)

- collège Françoise Sagan : 3 430 €uros (490 élèves)
- collège Immaculée conception : 2 555 €uros (365 élèves)
- lycée Lavoisier : 2 884 €uros (412 élèves)
- lycée Condorcet : 3 437 €uros (982 élèves)

La subvention pour le lycée Condorcet a déjà été attribuée pour moitié à l'association sportive.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi de ces subventions.***

Monsieur LEBLANC souhaite que le Conseil Communautaire émette le vœu que le Conseil Régional de Picardie prenne en considération la nécessité de réalisation de l'extension du lycée Condorcet compte tenu de l'augmentation constante des effectifs. Il rappelle que cet établissement est dimensionné pour 1 000 élèves et qu'il en accueille actuellement 982.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette démarche.***

### **VIII – Personnel**

Monsieur le Président demande au Conseil de l'autoriser à créer un emploi à temps non complet (23 heures par semaine) d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe afin d'assurer les fonctions de régisseur des régies de recettes « portage de repas » et « transport » et des missions de secrétariat.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de cet emploi.***